



LEGALTECHS : CONCURRENTS DES AVOCATS ?

publié le **22/12/2017**, vu **761 fois**, Auteur : [Maître Michel BENICHOU](#)

Les plateformes de services juridiques en ligne se multiplient et notamment au service des entreprises.

Les plateformes de services juridiques en ligne se multiplient et notamment au service des entreprises. Il s'agit essentiellement de fournir, aux TPE et PME, un certain nombre de contrats-type, de l'information juridique, de veille juridique, d'analyse de documents juridiques, ...

Pour cela, il faut des fonds.

Compte-tenu de la vogue des legaltechs, les levées de fonds sont facilitées. CAPTAIN CONTRAT a levé 4 millions d'euros auprès de fonds d'investissement. Ainsi, au total, cette start-up, fondée fin 2013, a levé à 7 millions euros et fournit des services à 6.000 entreprises clientes. Elle est donc directement concurrente des avocats mais, en même temps, utilise l'expertise de plusieurs avocats. La startup compte 40 collaborateurs. Son développement est facilité par la facturation qui est faite aux avocats de l'ensemble de ces outils et notamment ceux de communication. Par ailleurs, elle va facturer aux clients les démarches administratives qu'elle réalise (enregistrement des sociétés auprès du greffe du Tribunal de Commerce, ...).

Elle pense atteindre son seuil de rentabilité en 2018, ce qui permet d'espérer, pour les années suivantes, une forte progression des bénéfices.

Elle va directement être en concurrence avec la grosse legaltech qu'est ROCKET LAWYER qui propose ses services en Europe et notamment dans l'hexagone.

Michel BENICHOU